

Conseil du 8 mars 2017

La réunion du conseil municipal, mercredi soir, a été consacrée à la présentation par Yves Coque, de l'agence d'ingénierie de l'Ain missionnée par la municipalité, de l'étude de faisabilité concernant la construction de la nouvelle station d'épuration

Le maire, Bertrand Vernoux, a rappelé les problématiques de la station actuelle : son âge et les désagréments liés à sa vétusté ainsi que les charges entrantes qui sont largement supérieures à sa capacité.

La présentation de l'étude a permis aux conseillers de se faire une idée sur la pertinence des deux sites envisagés. En effet, le site actuel se situant en zone inondable, obligation a été faite de proposer un second, hors zone inondable. L'étude a détaillé les contraintes liées aux deux sites : contraintes de réseaux, de traversée de la zone sanctuaire de captage d'eau potable prévue à proximité et, concernant le deuxième site, acquisition de foncier. Elle a aussi présenté les trois milieux récepteurs possibles : Bief de Communion, Veyle et Saône, le dimensionnement des flux hydrauliques et celui des charges polluantes. A ce sujet, compte tenu de la forte évolution démographique sur le territoire, la collectivité a tablé sur une augmentation annuelle de 1,2 %, soit + 1 250 habitants sur 25 ans, d'où un dimensionnement à 6000 EH (Equivalent-Habitant). Les autres descriptions techniques ont fait état des niveaux de rejet et filières envisageables, du pré-dimensionnement des différents ouvrages, du coût des investissements et des subventions auxquelles la commune peut prétendre.

La prochaine étape va consister en la désignation d'un maître d'œuvre, au choix du site et à la constitution du dossier de demande de subvention.

Les élus, à l'unanimité, ont validé le programme de travaux qui leur a été présenté et l'inscription des crédits nécessaires au budget qui sera voté à la fin